



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

Du 7 juillet 2023

Lors de sa séance du 7 juillet 2023, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité) pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2 a émis les deux avis suivants :

- (i) A la majorité (9 avis favorables, 1 avis défavorable et 0 abstention) les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant le Plan d'Actions visant à développer le réemploi et la réutilisation des PMCB, conformément à l'article 4.1 du cahier des charges des éco-organismes.
Ce vote a fait l'objet de réserves par les membres du Comité qui sont mentionnées dans le compte rendu de réunion.

- (ii) A l'unanimité (9 avis favorables, 0 avis défavorable et 0 abstention) les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant la signalétique TRIMAN et l'information relative aux modalités de tri ou d'apport du déchet issu de PMCB conformément aux articles L.541-9-3 et D.541-92 du Code de l'environnement.